

Paris, le 2 mai 2020

Conditions d'inscription :

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Aucun mineur ne sera autorisé à s'inscrire.

Absence pour cas de force majeure (maladie, grève des transports, décès d'un parent) : le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à examens@alliancefr.org accompagnée d'un document justificatif dans un délai de 2 semaines après l'examen. Si le document est considéré valable, le report de session ne sera accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, quel que soit le motif, les droits d'inscription à l'examen seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. L'Alliance française Paris IDF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Les enveloppes fournies par le candidat au moment de l'inscription servent à envoyer le résultat.

En l'absence d'enveloppes ou en cas de défaut d'adressage, les résultats ne seront pas envoyés. L'envoi de l'attestation de résultats se fait *dans un délai de 6 semaines après les épreuves.* *L'envoi du diplôme se fait dans un délai de 6 mois après les épreuves.* *Il est impératif d'indiquer sur les enveloppes le nom et le prénom du candidat ainsi que des adresses où le candidat pourra recevoir ses résultats compte tenu de ces délais.*

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à examens@alliancefr.org, une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à report ni remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non-modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, carte d'identité, permis de conduire.) Dans le cas d'un candidat qui n'est pas en mesure de présenter un titre d'identité, il est possible d'accepter : récépissé d'une demande de carte de séjour ; récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile (une photographie est requise) ; récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale ; attestation de demande d'asile (procédure normale et procédure accélérée). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement.
- arriver impérativement à l'heure indiquée sur la convocation
- en cas de retard dû à une grève des transports en commun (RATP, SNCF) il convient de demander un justificatif.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves

- vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre diplôme le jour de l'examen. Toute erreur non-signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite.
- crayon à papier interdit. Vous devez écrire au stylo noir ou bleu.
- seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude.
- téléphones portables et tout appareil électronique interdits
- dictionnaires interdits (sauf conditions spécifiques pour l'oral du DALF C1 et pour toutes les épreuves du DALF C2. Dictionnaire unilingue français autorisé)

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen